Autorisation d'utilisation de l'image

Vidéos et photos destinées aux réseaux sociaux, au site internet et à la publicité

Ce document permet à une personne filmée ou photographiée d'autoriser une entreprise à utiliser son image. Il est établi en deux exemplaires : un pour la personne, un pour l'entreprise. Une case non cochée vaut refus pour l'usage concerné.

1. L'entreprise qui utilisera les images

Raison sociale :

Adresse du siège :

Représentée par (nom, fonction) :

E-mail pour toute demande, y compris le retrait de l'autorisation :

Les contenus peuvent être réalisés pour le compte de l'entreprise par un prestataire (scripts, tournage, montage, publication). Le prestataire n'utilise pas les images pour son propre compte, sauf case cochée en section 3.

2. La personne filmée ou photographiée

Nom et prénom :

Adresse :

E-mail ou téléphone :

Vous êtes : ☐ salarié(e) de l'entreprise ☐ client(e) ☐ autre :

☐ La personne est mineure : l'autorisation est signée par ses deux représentants légaux (section 6).

3. Ce qui est autorisé

Tournages et prises de vue du au

Lieu :

Éléments concernés : image (visage, silhouette) et voix, dans les vidéos et photos réalisées lors de ces tournages.

☐ J'accepte que mon prénom apparaisse (légende, sous-titre, mention orale).

Supports autorisés (cocher chaque usage accepté) :

☐ Instagram de l'entreprise ☐ Facebook de l'entreprise

☐ TikTok de l'entreprise ☐ Site internet de l'entreprise

☐ Publicités payantes en ligne (Meta : Facebook, Instagram)

☐ Portfolio du prestataire (site et réseaux), pour présenter son travail

☐ Autre :

4. Durée

☐ 1 an à compter de la signature ☐ Durée de mon contrat de travail

☐ Autre durée :

À la fin de la durée choisie, l'entreprise cesse toute nouvelle diffusion et retire les publications concernées de ses comptes, de son site et de ses publicités dans un délai de 30 jours, sauf nouvelle autorisation écrite.

5. Conditions

Gratuité. L'autorisation est donnée à titre gratuit. Elle ne donne droit à aucune rémunération.

Respect de la personne. Les images ne sont pas utilisées d'une manière qui porte atteinte à la dignité, à la vie privée ou à la réputation de la personne. Elles ne sont pas modifiées de façon à en dénaturer le sens. Elles ne sont ni vendues ni cédées à un tiers.

Retrait à tout moment. La personne peut retirer son autorisation à tout moment, sans avoir à se justifier, par simple e-mail à l'adresse indiquée en section 1. L'entreprise cesse alors toute nouvelle diffusion, arrête les publicités en cours et retire les publications concernées dans un délai de 30 jours.

Salariés. Donner cette autorisation est facultatif. Un refus ou un retrait n'a aucune conséquence sur le contrat de travail, la rémunération ou l'évolution professionnelle, et ne peut jamais être reproché. Sauf autre durée cochée en section 4, l'autorisation prend fin avec le contrat de travail.

Données personnelles. L'image et la voix sont des données personnelles. Responsable : l'entreprise désignée en section 1. Finalité : communication de l'entreprise sur les supports cochés. Base légale : le consentement. Conservation : les contenus pendant la durée autorisée ; ce document pendant la durée de diffusion, puis 5 ans pour en garder la preuve. Destinataires : l'entreprise, son prestataire de communication et les plateformes de diffusion. Certaines plateformes (Meta, TikTok) peuvent traiter des données hors de l'Union européenne. Vous pouvez demander l'accès à vos données, leur rectification ou leur effacement à l'adresse indiquée en section 1, et saisir la CNIL (cnil.fr).

6. Signatures

Fait en deux exemplaires.

À le

La personne filmée ou photographiée
Nom, prénom, « Lu et approuvé », signature

Pour l'entreprise
Nom, fonction, signature

Si la personne est mineure, signature de ses représentants légaux :

Représentant légal 1
Nom, prénom, signature

Représentant légal 2
Nom, prénom, signature

Signature électronique possible : chaque signataire reçoit une copie du document signé.